

Épreuves à réaliser et à intégrer au dossier de candidature en vue d'une
admission en Licence de Musique, Parcours Musique et musicologie
Session 2025

ATTENTION : LISEZ BIEN LES CONSIGNES !

Il y a **2** vidéos à réaliser avant l'**entretien en visioconférence avec le jury**.
Vous déposerez sur la plateforme 2 liens YouTube ou équivalent nous
permettant d'accéder à :

- ✓ Une vidéo de réalisation d'un chant obligatoire et de l'invention mélodique.
- ✓ Une vidéo d'une prestation musicale (instrumentale et/ou vocale).

Le jury attend donc de la part du candidat **deux** liens redirigeant vers les
deux vidéos ci-dessus. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Vidéo n° 1 : réalisation d'un chant donné

Cette vidéo a pour objectif de vérifier les capacités de l'étudiant à travailler en autonomie, à déchiffrer puis réaliser une partition, à proposer une interprétation musicale, enfin à composer et retranscrire une invention mélodique.

A – Modalités:

L'épreuve comporte deux éléments :

- ✓ Chant : Chanter la ligne vocale des mesures 1 à 25.
- ✓ Invention : Composer et chanter (à la suite du chant) une ligne vocale des mesures 25 à 32.

B – Quelques précisions :

- ✓ Le chant est réalisé sur les paroles suivantes

*Languir me fais sans t'avoir offensée :
Plus ne m'escriptz, plus de moy ne t'enquiers ;
Mais non obstant, aultre Dame ne quiers :
Plus tost mourir que changer ma pensée.*

- ✓ L'invention mélodique doit différer de la ligne mélodique originale, et doit mettre en musique le texte suivant :

Que loing de moy, de moy ne sois feschée.

- ✓ L'invention vocale doit proposer un dessin mélodique intéressant et concordant avec l'accompagnement piano joint.
- ✓ **Le candidat enregistre sa prestation vocale (chant + invention à la suite) en s'appuyant et en diffusant la partie de piano fournie en accompagnement.**

C – Précisions concernant la vidéo :

- ✓ La vidéo sera cadrée sur le candidat afin d'attester que l'interprétation est bien réalisée par ledit candidat.
- ✓ Au début de la vidéo, le candidat prendra soin de donner son nom ainsi que le titre de la pièce qu'il va interpréter.
- ✓ **Attention, le candidat doit impérativement éviter de poster un lien limité dans le temps afin que celui-ci ne soit pas obsolète au moment où le jury le visionne.**

Vidéo n° 2 : réalisation d'une prestation musicale

Cette vidéo a pour objectif de vérifier les compétences musicales du candidat ainsi que ses qualités d'interprète.

A – Modalités

Le candidat propose une prestation musicale de son choix de deux minutes environ. Il peut s'agir d'un extrait d'œuvre vocale ou instrumentale (ou les deux – un chant accompagné d'une guitare, par exemple). Le candidat téléverse sa prestation sur YouTube et la rend accessible à son jury. **IMPORTANT : La prestation doit être une prestation originale faite spécialement pour cette épreuve : il ne s'agit pas de recycler une vieille vidéo d'un concert ou autre !**

B – précisions concernant la vidéo

- ✓ La vidéo se cadre sur le candidat afin d'attester que l'interprétation est bien réalisée par ledit candidat.
- ✓ Au début de la vidéo, le candidat prendra soin de donner son nom ainsi que le titre de la pièce qu'il va interpréter.
- ✓ **Vous avez le droit d'être accompagné !** Dans le cas où la vidéo filmerait plusieurs musiciens, le candidat donnera les indications permettant au jury de l'identifier.

Si votre dossier est complet, et que votre candidature représente un intérêt pour le jury, vous serez convoqués par Parcoursup pour un entretien en visioconférence.

Entretien avec le jury

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les motivations du candidat, sa connaissance de la formation qu'il souhaite intégrer et la cohérence de son projet.

Quelques précisions :

- ✓ La date de l'entretien sera communiquée au candidat via l'outil prise de rdv présent sur la plateforme Parcoursup.
- ✓ Le candidat disposera de 3 minutes pour présenter son parcours et ses motivations, à la suite de quoi le jury s'entretiendra avec lui pendant quelques minutes.
- ✓ L'entretien permettra également de revenir sur les épreuves si le jury le souhaite.